



COMMUNE DE
Chamoson

Commune de Chamoson

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Chamoson porte à la connaissance du public que Mme Olivia Lamarche, Route du Peuplier 90, 1955 Mayens-de-Chamoson, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle No 189, plan N° 2 Route du Peuplier 90, 1955 Mayens-de-Chamoson
Enseigne	:	Chalet 4 Saisons
Prestations	:	Offre d'hébergement de faible importance.
Début de l'activité	:	le 01 novembre 2022.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 23 octobre 2022.

Chamoson, le 23 septembre 2022

L'Administration communale